



CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans l'ancienne classe maternelle le

jeudi 14 décembre 2023 à 20h00.

pour délibérer sur les points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Rapport 2023 accompagnant la présentation du budget 2024
2. Budget communal : exercice 2024
3. Subsidés en nature aux différents clubs et associations
4. Octroi des subsides communaux 2024
5. Règlement Redevance pour les occupations et locations de salles communales : exercices 2024 et 2025
6. Entretien de voiries à Lesterny-Masbourg-Forrières-Mormont - Nassogne- Approbation des conditions et du mode de passation
7. Contrat de Services de Protection Unique avec la SPGE - Approbation du contrat
8. Démarche Zéro déchet 2024: poursuite de la démarche et soutien d'Idelux
9. Cadre du personnel communal : modification
10. Recrutement d'un agent (H/F/X) au service Ressources humaines - Enseignement : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement
11. Nouvelle dénomination de voirie à Harsin : Rue du Stoquet
12. Fabrique d'Eglise d'Ambly - budget 2024
13. Fabrique d'Eglise de Bande - budget 2024
14. Fabrique d'Eglise de Chavanne-Charneux - budget 2024
15. Fabrique d'Eglise de Forrières- budget 2024
16. Fabrique d'Eglise de Grune - budget 2024
17. Fabrique d'Eglise de Lesterny - budget 2024
18. Fabrique d'Eglise de Masbourg - budget 2024
19. Fabrique d'Eglise de Nassogne - budget 2024

HUIS CLOS

20. Mise à la retraite d'une institutrice maternelle
21. Prime à l'utilisation d'un GSM privé : adaptation des bénéficiaires
22. Personnel - Enseignement - Délibérations du Collège communal du 13 novembre 2023 - Ratification
23. Personnel - Enseignement - Délibérations du Collège communal du 27 novembre 2023 - Ratification

Nassogne, le lundi 4 décembre 2023.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale ff

Le Bourgmestre